



En 2020, l'Association Nationale des Maîtres de Chiens Guides ([ANM' Chiens guides](#) [1]) a recensé 42 cas de refus d'accès pour les maîtres et leur chien d'aveugle.



L'ANM' Chiens Guides recense les refus d'accès et accompagne les victimes.

En 2020 nous dénombrons beaucoup moins de problèmes ... Un effet de la pandémie et des limitations des déplacements ?

42 refus sur l'année.



**Administrations :
5 refus**



**Commerces :
7 refus**



**Hébergements :
4 refus**



**Loisirs actifs
3 refus**



**Restauration :
6 refus**



**Santé :
6 refus**



**Taxis :
2 refus**



**Transports
aérien :
1 refus**



Milieu Pro (santé - cabinet de kinésithérapie) :

1 refus

« Privé » (PB de détente du chien durant le 1^{er} confinement dans la cour de la copropriété) :

1 refus



**Pour : 22
femmes**



**Pour : 20
hommes**



Une baisse des refus d'accès... mais encore trop nombreux

Dans 1 lieu sur 4, une personne déficiente visuelle se voit refuser l'accès (20 % de refus dans les hôpitaux, près de 45 % de refus dans les salles de sport).

Les campagnes de communication des chiens guides d'aveugles et des membres de l'OBAC, soutenues par les pouvoirs publics, ont permis de sensibiliser un grand nombre d'ERP (Établissement recevant du public).

Enquête menée en février 2014 auprès de 690 lieux publics (FFAC)

Une méconnaissance de la loi

22 % des Français disent ne pas savoir que le chien guide d'aveugle peut accompagner son maître dans tous ses déplacements. 37 % pensent que l'accès du chien guide est interdit dans certains lieux. Le pictogramme favorisant l'accès des chiens guides dans les ERP contribue à mieux faire connaître la loi et à impliquer les organisations professionnelles.

Sondage réalisé en février 2015 auprès d'un échantillon de 1 006 personnes (OpinionWay)

Un frein dans la démarche de demande de chiens guides

L'enquête menée auprès de plus de 300 personnes déficientes visuelles révèle que refuser un chien guide dans un lieu accessible au public est un frein dans la demande d'obtention d'un chien guide. Pourtant, ce compagnon leur permettrait de se déplacer plus librement et de gagner en autonomie au quotidien.

Enquête réalisée en mars 2016 auprès de 327 personnes déficientes visuelles (OpinionWay)

Le chien guide, indispensable pour son maître

« Avec mon chien guide, je me sens plus libre pour circuler dans la ville, pour me rendre à mes rendez-vous, aller au travail, pratiquer des loisirs, vivre tout simplement. Nous avons de moins en moins de difficultés pour entrer dans n'importe quel lieu mais il reste du travail pour qu'il n'y ait plus aucun refus. » Pierre, maître de chien guide

[Description de l'illustration : 42 refus sur l'année 2020 pour 22 femmes et 20 hommes, qui se répartissent entre = Administrations (5 refus), commerces (7 refus), hébergements (4 refus), loisirs actifs (3 refus), restauration (6 refus), santé (6 refus), taxis (2 refus), transports (3 refus), milieu pro (1 refus), "privé" (1 refus)].

URL source: <https://www.chiensguides.fr/laccessibilite-en-quelques-chiffres>

Liens



[1] <https://www.anmchiensguides.fr/l-association/>